



## Assignation à comparaître pour maintien illégale en résidence uni

Par **Cesar1**, le **02/12/2011** à **01:27**

Bonjour,

Je suis poursuivi par le Crous pour maintien illégale d'une chambre en résidence universitaire.

En résumé depuis septembre 2009 date à laquelle j'ai obtenu mon diplôme et que je me suis mis à la recherche du travail je n'étais plus en droit de rester dans la résidence puisque j'avais perdu mon statut étudiant. Mais connaissant l'administration pas assez regardant je suis resté à partir du moment où je payais mon loyer la question ne s'est jamais posée.

Conscient que tôt ou tard j'allais être découvert, j'ai tout de suite commencé les recherches de logement en même temps que je cumulais les missions en intérim et CDD, mais la difficulté de trouver un logement en Île de France pour un jeune qui débute dans la vie active on en parle tout les jours au média pour ma part je la vie au quotidien bref.

Le Crous c'est rapidement rendu compte de la situation au environ de mai ou juin 2010 et m'a exigé un certificat de scolarité document que je ne pouvais fournir. Peu de temps après une série de lettres recommandées avec accusé de réception m'on été envoyées par le Crous me demandant à chaque fois de libérer le logement.

Mes tentatives de négociations n'ont rien données, bien que le Crous encaissait toujours mon loyer et que je les ai rassurés que ma chambre avait toujours été sous assurance avec preuve à l'appui chose qu'il craignait, rien n'y a fait et je suis conscient que c'est tout à fait normale.

Depuis le mois d'août le Crous refuse mes paiements de loyer, à peu près la même période

J'ai reçu une assignation à comparaître courant ce mois de décembre, vu la situation j'imagine qu'ils vont essayer d'aggraver mon cas on me faisant passer pour une personne qui refusait de payer le loyer en plus de mon occupation illégale.

N'ayant pas d'avocat je commence vraiment à penser que je risque gros si je devais me défendre seul même si je compte libérer le logement dans une dizaine de jours soit avant ma comparution j'espère que ça va être un plus pour alléger mon cas .

C'est pour cette situation que je viens vers vous pour récolter tous les bons conseils possible qui puissent m'aider et si par hasard un avocat se sent capable de venir me défendre pour limiter les dégâts que j'ai moi même déjà cumulés il ou elle sera la bienvenue et on pourrait toujours s'arranger.

Cdt,